



L'essentiel

Janvier 2021 - n° 2



Contamine-sur-Arve

Le Château de Villy

p. 16

Le Conseil Municipal des jeunes élus

p. 19

La mobilité douce

p. 35

www.contamine-sur-arve.fr



Contamine info



Edito DE MADAME LE MAIRE

Mesdames, Messieurs

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de ce nouveau numéro de l'Essentiel.

Au début de cette nouvelle année 2021, j'adresse mes vœux de santé, bonheur et réussite dans vos projets personnels, professionnels et associatifs à vous, votre famille et vos proches.

La crise sanitaire qui a démarré au printemps 2020 nous a demandé de faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité aux situations inattendues et parfois difficiles. Cette période a été l'occasion de nous faire revenir à l'essentiel, la solidarité et la relation sociale et de nous faire prendre conscience de la fragilité de notre planète.

J'ai une pensée particulière pour ceux d'entre nous qui sont dans la peine, ceux qui se trouvent dans une situation professionnelle délicate et je leur souhaite de garder l'espoir en des jours meilleurs.

J'en profite pour remercier nos agents administratifs et techniques qui n'ont pas failli durant les deux confinements. Ils se sont organisés lorsque cette maladie les a touchés afin que les Services fonctionnent au mieux pour vous.

Je souhaite aussi vous remercier. Le civisme dont vous faites preuve a permis de réduire au mieux les impacts du virus dans notre commune.

La sortie de cette crise sanitaire se fera grâce au vaccin mais aussi grâce à chacun d'entre nous. Restons inventifs et vigilants, nous réussirons encore mieux si nous sommes solidaires et acceptons de partager les efforts.

La pandémie n'empêche pas l'action. Cela est vrai dans nos vies personnelles et dans la gestion de notre commune. Notre motivation est là, car nous n'oublions pas qu'au-delà de la gestion quotidienne, ce sont des enfants, des femmes, des hommes, des entreprises, des commerces, des associations qui vivent et attendent que nous les soutenions et les représentions au mieux.

Depuis sa prise de fonction, l'action de l'équipe municipale a déjà abouti à la réalisation de plusieurs projets :

- La création du chemin des Vieilles Vignes,
- L'ouverture de la bibliothèque-café,

- L'entretien des espaces verts et des bords de routes ainsi que du cimetière,
- La finalisation des travaux de l'école,
- La rénovation de la rampe d'accès à nos commerces,

Pour l'année 2021, plusieurs chantiers sont en cours ou seront lancés prochainement :

- La route de la Barque,
- L'étude du projet de la réhabilitation du cœur du village,
- Une première phase d'embellissement et d'aménagement du cimetière,
- La rénovation du toit du château,
- La mise en place de panneaux d'affichage lumineux.

Nous gérerons de manière efficiente le budget de notre commune afin de réaliser ces travaux.

Je souhaite rendre un hommage particulier à nos soignants, enseignants, commerçants et artisans, acteurs du développement économique de notre territoire, vous toutes et tous qui, à la place qui est la vôtre, à votre façon, œuvrez pour le bien commun.

Je souhaite aussi réaffirmer mon soutien à nos associations, je serai à leur côté lorsqu'elles pourront reprendre pleinement leurs activités.

Vous pouvez toujours compter sur mon équipe, mon investissement, ma disponibilité et ma détermination pour améliorer notre cadre de vie au sein de notre commune.

Je vous souhaite à nouveau une très bonne année, n'oubliez pas que vous pouvez en être les acteurs, car comme l'a dit Jean Baptiste Henri Lacordaire :

« Entre le passé où sont nos souvenirs et l'avenir où sont nos espérances, il y a le présent où sont nos devoirs ».

Aline Watt Chevallier



SOMMAIRE



Vie Communale

Le recensement	p.4
Communication	p.5
Bibliothèque-café	p.6/7
Conseil de surveillance du CHAL	p.8
La CCFG § l'EPF	p.8/9
La fibre optique	p.9
Urbanisme	p.10/11



Solidarité & Entraide

CCAS	p.30
Le logement d'urgence	p.30
Les colis de Noël	p.30
Association Coup de Pouce	p.30
L'ADMR	p.31
Crise sanitaire	p.31



Projets & Travaux

Chemin des Vieilles Vignes	p.14
Réorganisation des PAV	p.14
Réaménagement du cimetière	p.15
Toit du château	p.16
Route de la Barque	p.17
ZAE La Forêt	p.18



Environnement

Entretien des espaces verts	p.32
Le Fond Air Bois	p.32
Le recyclage des emballages	p.33/34
La mobilité douce	p.35
Déchèterie	p.36/37
Fleurissement automnal	p.37
La gestion de l'eau	p.38
Semaine du développement durable	p.39
Le SM3A	p.40



Jeunesse & Vie scolaire

Le conseil municipal des jeunes	p.19
Les modes de garde	p.20/21
Les inscriptions à l'école	p.22
Un gymnase pour nos écoliers	p.23
Je préfère manger à la cantine	p.24



Vie Associative

Les associations	p.25/28
Location salle polyvalente	p.29



Etat civil	p.41
Petite histoire	p.42/43
Informations utiles	p.44

Directeur de publication:
 Aline Watt Chevallier
 Mise en pages :
 Commission Communication
 Tirage :
 1300 exemplaires
 Imprimeur:
 Imprimerie Plancher
 Photographies :
 Commission Communication
 Images Freepik, Pixabay
 Dépôt légal :
 Janvier 2021
 Commission communication



Recensement

Le recensement de la population initialement prévu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021 est reporté.

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022. Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report.

Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021.



Inscription sur les listes électorales

Les élections Départementales et Régionales auront lieu en 2021.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.



L'agence postale communale

A compter du 1^{er} février 2021, les horaires de l'agence postale communale (APC) seront aménagés, pour une amplitude accrue :

Lundi :	9h-12h
Mardi :	fermeture
Mercredi :	9h-12h
Jeudi :	9h-12h
Vendredi :	9h-12h
Samedi :	9h-12h

Les coordonnées téléphoniques demeurent les mêmes : **04 50 03 78 69**.

Pour de plus amples informations, consulter le site de la mairie :

www.mairie-de-contamine.fr



Vous souhaitez rencontrer un élu ? Faire part d'un problème ou autre ?

Tous les samedis matins de 10 h à 12 h venez rencontrer, soit Madame le Maire, soit un(e) adjoint(e) pour un premier contact.

Prenez un RV en téléphonant à la Mairie au **04 50 03 60 17**.

Restez en contact avec votre village,

→ Téléchargez l'application **PanneauPocket** comme environ 300 contaminois l'ont déjà fait.

Votre bulletin l'ESSENTIEL étant annuel, il nous a paru important de vous tenir informés, tout au long de l'année, des événements et travaux sur notre commune.

→ A la fin de chaque mois, le **TRAIT D'UNION**, lettre d'information mensuelle, vous informe et vous relate des actualités du village. Elle est diffusée en ligne sur :

- le site de la Mairie (<http://www.contamine-sur-arve.fr/village/collectivite>)
- la page **Facebook Contamine Info**,
- l'application **PanneauPocket**.

Une version papier est disponible à la Mairie, la Conciergerie et dans nos commerces afin d'être visible et lue par le plus grand nombre d'entre vous.

En 2021 nous envisageons la pose d'un panneau lumineux d'information au cœur du village.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

**SOYEZ
ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ**

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**



2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !



© PanneauPocket



La bibliothèque-café : La Conciergerie



Le 5 septembre 2020 a eu lieu l'inauguration de la nouvelle bibliothèque-café municipale de Contamine-sur-Arve :

La Conciergerie.

Depuis son ouverture, la Conciergerie a enregistré plus de 56 nouvelles inscriptions.

Le nombre d'adhérents progresse rapidement. Les adhérents se retrouvent régulièrement à la sortie des classes le mardi ou le vendredi, ainsi que le samedi matin, en famille.

Pour l'année 2020, 321 habitants ont utilisé les services

de la bibliothèque, et 1200 livres ont été empruntés (890 livres jeunesse et 310 livres adultes).

L'équipe est composée de 10 bénévoles dont les actions sont coordonnées par Audrey, détachée du Service Etat Civil de la Mairie. Audrey a commencé sa mission début décembre, à raison de 6 h par semaine. Elle soulage des tâches administratives, et s'occupe de la cotation des livres, de l'estampillage et autres tâches essentielles pour le bon fonctionnement d'une bibliothèque de qualité.

Collectivement, toutes ces passionnées organisent et définissent la politique d'achat des livres.

Chantal et Sylviane vous accueillent, quant à elles, pour le café ou autres boissons et moment de détente.

LE COIN LECTURE

Bandes dessinées, romans et magazines, la Conciergerie vous propose une panoplie de livres pour enfants et adultes.

Des nouveautés vous sont proposées tous les mois.

L'emprunt est limité à 6 livres par carte d'adhérent et ce pendant 4 semaines. Lors des vacances, vous pouvez emprunter jusqu'à 10 livres.



LE COIN CAFÉ

Toutes les boissons proposées (chaudes ou froides) sont au tarif unique de 1 euro. Venez les déguster dans un décor chaleureux et une ambiance conviviale.



PROJETS : LA SALLE DE CONFERENCE ET DETENTE A L'ETAGE

Elle est utilisée par les associations et l'école.

Prochainement, un règlement intérieur sera mis en place au sein de la bibliothèque et sera apposé sur le tableau d'affichage à l'entrée.

DEBUT 2021 :

L'accueil des « scolaires » s'organise, la bibliothèque reçoit les classes en journée, accompagnées de leurs professeurs et des accompagnatrices bénévoles.



RAPPEL DES HORAIRES

Mardi : 16h00-18h00

Vendredi : 16h00-18h30

Samedi : 10h00-12h00

TARIFS ANNUELS CARTE ADHERENT

Elèves contamininois : Gratuit

Adultes : 15 €

Adultes +60 ans : 8 €

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE



Sylvie Wolteche



Monique Bouvier



Sylviane Derisoud



Florence Dupessey



Elodie Large



Annick Malherbe



Chantal Coulon



Audrey Legac



Sandra Prevost



Marielle Olszak & Anne Cordin

Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) et conseil de surveillance



Madame le Maire a été désignée Vice-Présidente du Conseil de Surveillance.

Elle préside le Conseil de Surveillance en l'absence du Président.

Le Président est le Maire d'Annemasse.

Le Conseil de Surveillance est composé de 9 membres dans un établissement public de ressort communal, et de représentants de trois collèges :

- Représentants de la collectivité territoriale,
- Représentants du personnel,
- Personnalités qualifiées dont 2 représentants des usagers.

Le Conseil de Surveillance élit son Président parmi les représentants des collectivités territoriales ou des personnes qualifiées. Il est élu pour 5 ans.

Le Président désigne son Vice-Président parmi les membres du conseil.

Quelles sont les fonctions du Conseil de Surveillance ?

C'est une instance décisionnelle et consultative, chargée de contrôler la gestion de l'établissement, les orientations stratégiques, le compte financier. Il délibère et émet des avis.

A titre d'exemple, l'extension du nombre de lits, la création de nouveaux services...

Madame le Maire siège aussi à la Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL) de l'hôpital qui est une instance de représentation du personnel titulaire de la fonction publique. Elle traite des sujets relatifs aux carrières individuelles.



La CCFG qu'est-ce que c'est ? Son rôle ?

La Communauté de Communes Faucigny Glières : Aye, Bonneville, Brison, Contamine-sur-Arve, Glières-Val-de-Borne, Marignier et Vougy

Le SIVOM de la région de Bonneville est devenu le 30 novembre 2005 la Communauté de communes Faucigny Glières (CCFG), avec 5 communes : Aye, Bonneville, Contamine-sur-Arve, Petit-Bornand-les-Glières et Vougy. Elles ont été rejointes par la commune de Brison le 22 décembre 2008 et par la commune de Marignier le 16 décembre 2009. Depuis le 1er janvier 2019, Entremont et le Petit-Bornand-les-Glières ont fusionné pour devenir Glières-Val-de-Borne.

Cette nouvelle organisation permet de poursuivre les actions de développement durable et d'initier de nouveaux projets de développement économique et social.

La Communauté de communes complète l'offre qui était proposée par l'ancien SIVOM de la région de Bonneville (environnement, assainissement non collectif, déchets, programmation des logements sociaux...), par de nouveaux services transférés par les communes : petite enfance, enfance, garderie, restauration scolaire, jeunesse, prévention, police, voirie, instruction du droit des sols,

création et commercialisation de zones industrielles, bibliothèque.

Complétant ces services à la population, la CCFG doit assurer des compétences obligatoires telles que l'aménagement de l'espace (études sur le transport, programmation de l'habitat, schéma de cohérence territoriale...) et le développement économique (gestion des zones d'activités, implantation et extension des entreprises, tourisme, soutien aux activités vini-viticoles, soutien aux actions en faveur de l'emploi et l'insertion...), pour partager ensemble le devenir de notre territoire. Elle mutualise également la participation de ses communes membres au Centre Hospitalier Alpes Léman.

Le fonctionnement de la Communauté de communes est semblable à celui d'une commune, **avec un territoire** d'action, un conseil d'élus, un exécutif, des services et des compétences précises et **avec un budget** qui lui est propre.



Notre commune adhère à cet organisme via la Communauté de communes Faucigny-Glières (CCFG).

La mission principale de l'EPF est d'acquérir et de « porter » des biens bâtis ou non bâtis, pour le compte de ses membres.

Il permet aux collectivités d'obtenir aussi des conseils et une assistance sur l'opportunité d'acquisition (valorisation / rentabilité...)

L'EPF est propriétaire durant 15 à 25 ans, le temps pour la collectivité de rembourser l'acquisition.

Le remboursement peut se faire grâce aux loyers du foncier acquis.

La taxe foncière est payée par l'EPF durant ces années.

Le coût du portage :

Frais annuels de portage HT 2 % du capital restant dû.

Redevance foncière sur les taxes foncières, d'habitation, et CFE (environ 10 € par habitant).

Ce portage a l'avantage de saisir les opportunités d'achat à tout moment, indépendamment de la capacité d'emprunt de la commune.



Les comptes n'étant pas encore clôturés au moment de l'impression de ce numéro, une édition spéciale de la newsletter Le Trait d'Union de mai sera consacrée exclusivement à la situation et aux orientations financières.

La Fibre Optique



Le sujet de la fibre grand public (FTTH - Fiber To The Home) est une priorité pour notre équipe et nous l'avons abordé dès le début de notre mandat avec

les acteurs locaux du moment – CCFG, Régie du gaz et d'électricité en charge de tirer les réseaux et K-Net, l'opérateur chargé par la Régie de fournir les services.

La crise sanitaire montre l'importance de pouvoir accéder à un réseau de qualité pour de nombreuses personnes en télétravail.

Depuis quelques mois, la compétence 'fibre' est devenue intercommunale. Cette nouvelle approche nous permettra d'intéresser des opérateurs plus importants, eux-mêmes pouvant intéresser des fournisseurs de services nationaux (Orange, SFR, Bouygues, Free). Cela permettra non seulement de fournir la fibre mais aussi les services associés.

Nous n'avons pas de planning exact de déploiement pour le moment, mais sachez que l'objectif de la Communauté de communes est de fournir la fibre pour tous dans ce mandat.

La priorité sera donnée aux zones de la CCFG ayant les plus mauvais accès internet – Certaines zones n'ont actuellement pas d'accès à la 4G.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du dossier.

PLH = PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT



Ce programme est un outil pour gérer au niveau du territoire intercommunal la proposition de logement. Il recense les besoins en habitat et implique chaque

commune dans la réalisation de ce programme.

Il s'articule avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Les permis de construire devront être en conformité avec le PLU qui lui devra être compatible avec le PLH et le SCOT.

Le contenu du Programme Local de l'Habitat concerne :

- Le logement et l'hébergement
- La mixité sociale
- Le renouvellement urbain.

Concrètement :

1/ Il étudie les zones urbanisables à contrôler en rénovation ou en neuf.

2/ Il agit pour définir combien de logements seront à construire sur les 6 ans et le nombre de logements sociaux.

3/ Il détermine une stratégie foncière pour atteindre cet objectif, en répertoriant les zones constructibles et en les contraignant avec le PLU.

La situation de départ est le point mort du programme, celle dans laquelle il n'y a pas de nouveaux arrivants sur la commune. Les besoins sont alors ceux de la population actuelle du village issus de séparations, installation des enfants...



Urbanisme

Le Permis de Construire









Les règles d'urbanisme sont là pour assurer une harmonisation de notre cadre de vie et de l'évolution de notre commune. Elles sont aussi un gage de sécurité pour vous-même ou votre voisin que les travaux effectués ne vous/ lui sont pas nuisibles.

Les règles et les documents d'urbanisme peuvent parfois paraître complexes et il n'est pas évident de savoir à quel moment et pour quels types de travaux il est nécessaire de faire une demande aux services d'urbanisme de la commune.

Pour vous familiariser avec ces éléments et documents d'urbanisme, la commission urbanisme vous communiquera des informations synthétiques et simplifiées afin que tous, vous connaissiez les règles de base qui s'appliquent dans notre commune.

Dans ce numéro de l'Essentiel, nous vous présentons les grandes règles concernant les travaux soumis à permis de construire :

PERMIS DE CONSTRUIRE - PC		Quand ?
CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE 	Un permis de construire est exigé si vous construisez une maison individuelle de plus de 20 m² <ul style="list-style-type: none"> ⚠ Si la maison est destinée à être vendue, mise à disposition ou louée, elle est soumise à la réglementation sur l'accessibilité aux handicapés. ⚠ Le recours à un architecte est obligatoire si la surface de plancher de la maison dépasse 150 m². 	
AGRANDISSEMENT MAISON INDIVIDUELLE 	Agrandissement d'une maison en la surélevant ou en construisant par exemple, une véranda ou un garage. <ul style="list-style-type: none"> ⚠ Le recours à un architecte est obligatoire si l'agrandissement porte la surface de plancher ou l'emprise au sol de la construction existante à plus de 150 m². 	
PISCINE ET ABRI DE PISCINE 	Qu'elle soit hors sol ou dotée de fondations, un permis de construire est obligatoire pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une piscine dont le bassin a une superficie supérieure à 100 m². ▪ Une piscine couverte dont le bassin a une superficie comprise entre 10 m² et 100 m² et dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au sol supérieure de 1,80 m. <ul style="list-style-type: none"> ⚠ L'installation d'un abri de piscine est soumis à permis de construire dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable (église...). 	
ABRI DE JARDIN, CABANE, GARAGE... 	Un permis de construire est exigé pour une annexe indépendante de la maison dont l'emprise au sol ou la surface de plancher dépasse 20 m² <ul style="list-style-type: none"> ⚠ Si la surface du projet est comprise entre 5 m² et 20 m², vous devez déposer une déclaration préalable de travaux. ⚠ Si le projet a une emprise de moins de 5 m², pas d'autorisation nécessaire, mais le projet doit respecter les règles du PLU. 	
CHANGEMENT DE DESTINATION D'UNE CONSTRUCTION 	Le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Un commerce peut par exemple devenir une habitation. Un permis de construire est requis si le projet s'accompagne de travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade de la construction. <ul style="list-style-type: none"> ⚠ Si le projet ne modifie pas la structure porteuse ou la façade, il est nécessaire de déposer une demande préalable. 	
RECONSTRUCTION A L'IDENTIQUE 	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ Le plan local d'urbanisme, la carte communale ou le plan de prévention des risques naturels prévisibles peuvent interdire la reconstruction. Ils sont consultables en mairie. 	

Il existe d'autres formalités ou autorisations, renseignez-vous en Mairie.



LA CLÔTURE QUI VOUS SÉPARE DE VOTRE VOISIN EST RÉGLEMENTÉE !



De nombreuses questions nous parviennent concernant les règles entourant la mise en place d'une nouvelle clôture ou le remplacement d'une clôture existante. Voici ce qu'il est nécessaire de savoir :

- Il est nécessaire de déposer en mairie une demande préalable pour la création ou le remplacement d'une clôture.

- La création ou modification d'une clôture sans demande préalable s'expose à une non-conformité au regard de notre PLU. Cette non-conformité peut occasionner des recours de la part des voisins et elle peut aussi être un frein à la transmission ou à la revente du bien.

- En bref, les règles du PLU de notre commune sont les suivantes :

- La clôture doit être composée de grilles, grillage ou de tout autre dispositif à claire-voie. Les clôtures 'fermées' ne sont donc pas autorisées.
- La clôture peut être doublée ou non de haies vives d'essences locales – Pas de murs végétaux de type thuya.
- La hauteur maximale de la clôture (y compris mur de clôture) ne doit pas dépasser 1.50 m de hauteur.
- Le mur de support de clôture ne peut pas dépasser 0,60 m de hauteur (sauf cas spécifiques à vérifier en mairie).

- La clôture doit être sobre, en concordance avec le paysage environnant.
- L'implantation et la hauteur de la clôture ne doivent pas créer de gêne pour la circulation publique.
- Les haies mono-végétales et continues sur le pourtour des limites parcellaires ne sont pas autorisées.

MODIFICATIONS PLU – PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

Sur cette année 2021, la commission urbanisme va s'atteler à apporter à notre PLU des modifications mineures sur des sujets tels que :

- La gestion des parkings
- La construction des murs de soutènement
- La gestion des annexes accolées ou non accolées à l'habitation...

L'objectif de cette révision est de clarifier certaines règles et d'en aménager certaines autres pour les adapter au mieux à la réalité actuelle de notre commune. Cette modification vise à améliorer notre PLU afin de vous assurer le meilleur cadre de vie possible.

Cette procédure simplifiée ne modifiera en aucun cas le zonage actuellement en vigueur dans notre PLU.



CAUE : service public et intérêt général.
Le caue aide tous les maîtres d'ouvrage et encourage la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

La municipalité a renouvelé avec le **CAUE** une convention couvrant des prestations de conseil et a signé une nouvelle convention sur 6 mois qui permettra à l'architecte CAUE de faire l'étude paysagère, environnementale et urbanistique de notre commune.

Un architecte conseil assurera donc des présences en mairie gratuitement pour proposer ses services. Nous vous conseillons de venir le consulter (sur RDV) avec votre projet de construction. Les informations échangées faciliteront l'instruction de votre dossier dans le respect du Plan Local d'Urbanisme. Il est à noter que les avis fournis sont consultatifs.



Travaux effectués, en quelques clichés... —



Rénovation et sécurisation de la rampe d'accès aux commerces



Rénovation de l'ancienne pharmacie pour l'installation d'un nouveau commerce



Renforcement du talus route de Lossiège



Taille ornementale dans le jardin de la mairie par un paysagiste



Enrobé chemin Saint-Urbain



Illumination du sapin à l'entrée de la commune
500m de guirlande ampoules LED



Consolidation des pavés
devant l'école



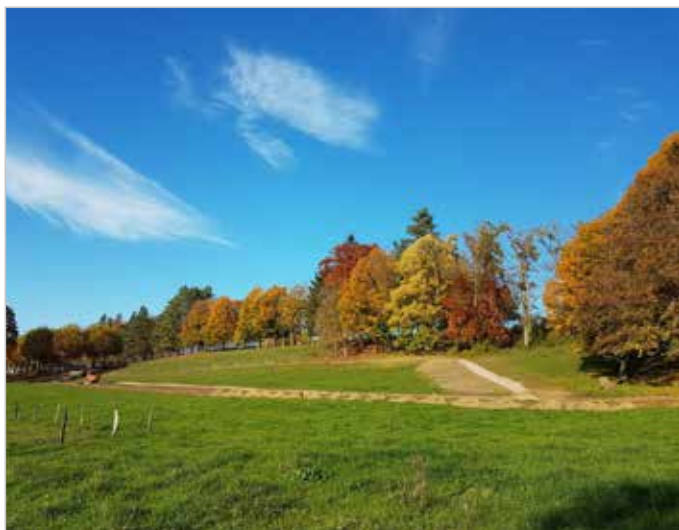
Réparation de l'allée devant l'église
+ enrobé



Élagage de formation indispensable
+ gabarit routier, par un paysagiste



Le Chemin des Vieilles Vignes



Dans notre programme, pour faciliter les déplacements doux, nous avons évoqué la création d'un nouveau chemin pour relier le site de Villy et le cœur du village, cela est maintenant fait.

Comme nous l'avons relaté dans le « Trait d'Union » de décembre 2020, le chemin des Vieilles Vignes reliant le centre bourg au Château est achevé. Son inauguration

aura lieu, si les impératifs de la crise sanitaire nous le permettent, au printemps 2021.

Le tracé du chemin a été réalisé en tenant compte de plusieurs impératifs et obligations : les propriétés privées à respecter, les terrains communaux à entretenir, les anciens murs de soutènement en pierres sèches à conserver, la topographie.

La modification du chemin existant venant de Lossiège a été réfléchi pour tenir compte d'un entretien facile et naturel grâce au pâturage des vaches. Ainsi, le coût de l'entretien à charge de la collectivité sera minimisé.

Vous pouvez maintenant aller à pied du site de Villy au cœur du village sans devoir longer la route départementale, profitez-en !



Réorganisation des points d'apport volontaire (PAV)

La réduction des nuisances (sonores, olfactives et autres) aux abords des PAV est une question primordiale dans l'amélioration du cadre de vie. C'est pourquoi la recherche de solutions alternatives, pour une collecte des déchets plus respectueuse de la quiétude des usagers fait l'objet d'une attention toute particulière.

Ainsi, après un retour d'expérience sur les sites de Perraz et Pouilly, la proximité immédiate des habitations avec les conteneurs de tri et d'ordures ménagères s'est trouvée source de nuisances disproportionnées pour certains de nos concitoyens.

La commune, avec l'appui des services de la CCFG, a fait le choix d'un test de fermeture de ces deux points d'apports volontaires.

La réunion publique, qui s'est tenue le 10 octobre 2020 en Mairie, a permis aux riverains et utilisateurs de prendre connaissance de ce projet et des points de reports pour la collecte.

Une réunion pour un bilan intermédiaire de l'expérimentation aurait dû se tenir en décembre mais a dû être reportée pour cause d'état d'urgence sanitaire.

Si les conditions le permettent, cette réunion devrait se tenir durant le premier trimestre 2021.

Cette volonté d'optimisation du service rendu à la population se fait bien au-delà des limites de notre commune de Contamine-Sur-Arve, avec une coordination des politiques en la matière à l'échelle de la CCFG.



En effet, forte des mêmes constats sur plusieurs points du territoire, la politique de déploiement des PAV est en cours de révision et certains projets d'implantations sont momentanément suspendus pour permettre une réflexion approfondie sur cette problématique de nuisances.

La commune de Contamine-sur-Arve est elle-même très vigilante sur les projets à venir : les besoins en points de collecte sont bien réels mais ceux-ci ne doivent pas se faire au détriment de notre qualité de vie.

Aujourd'hui, la commune s'est lancée dans une réflexion globale à l'échelle de son territoire, en lien avec la CCFG : celle-ci permettra d'identifier les sites idéalement situés pour une collecte sécurisée, à distances raisonnables des lieux d'habitations.

Embellissement et réaménagement du cimetière



Dans un souci de préserver l'esprit de recueillement du lieu, le cimetière a fait l'objet d'une attention toute particulière durant l'année 2020.

Les opérations d'entretien, effectuées par les agents communaux, ont été nombreuses : désherbage manuel ou mécanique, peinture du portail, nouvelle organisation du point de collecte des déchets, fleurissement et entretien des plantations ont permis d'aborder la Toussaint dans un cadre apaisé et soigné.

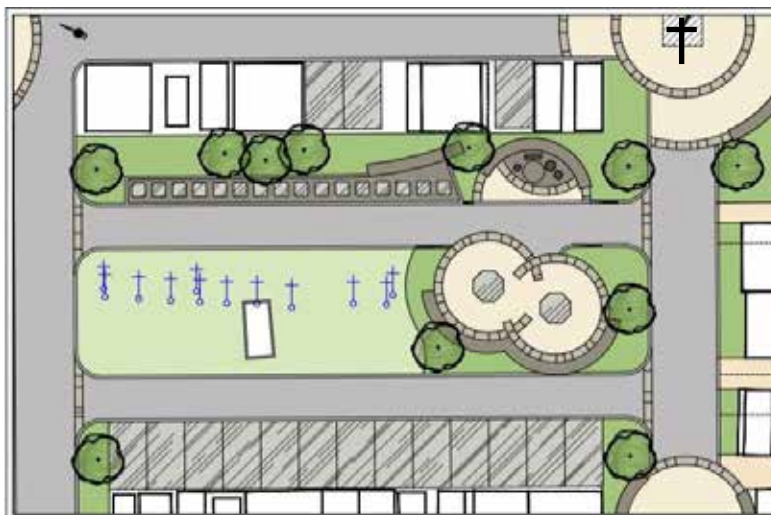
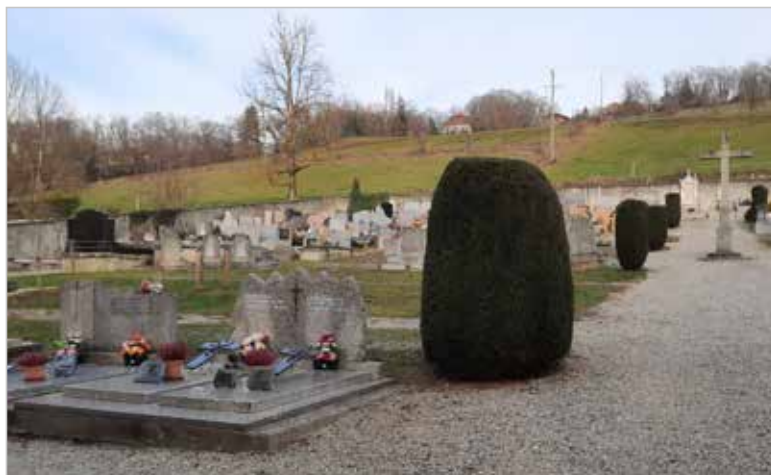
Cet entretien courant est primordial mais ne reste que la première phase d'une réflexion plus étendue sur le devenir de notre cimetière. En effet, si les mesures adaptées ne sont pas prises, le manque de place pourrait prochainement se faire ressentir.

Aussi, un projet d'aménagement en plusieurs phases est aujourd'hui en cours d'élaboration :

1) **L'implantation d'un nouveau columbarium et de cavurnes** sera opérationnelle dès le début de l'année 2021, rapidement suivie de l'aménagement de l'espace cinéraire alentour : allées, espaces plantés et jardin du souvenir viendront agrémenter le monument.

2) En parallèle, **l'élaboration d'un projet de réaménagement du cimetière existant** est confiée à un bureau d'études : les grands axes de réflexion porteront sur la redéfinition qualitative des allées et des points névralgiques du cimetière (parvis, accès,...), l'utilisation de revêtements durables et soucieux de la préservation des ressources en eau, la gestion raisonnée des végétaux et espaces verts. Le stationnement et le tri des déchets seront également intégrés au projet.

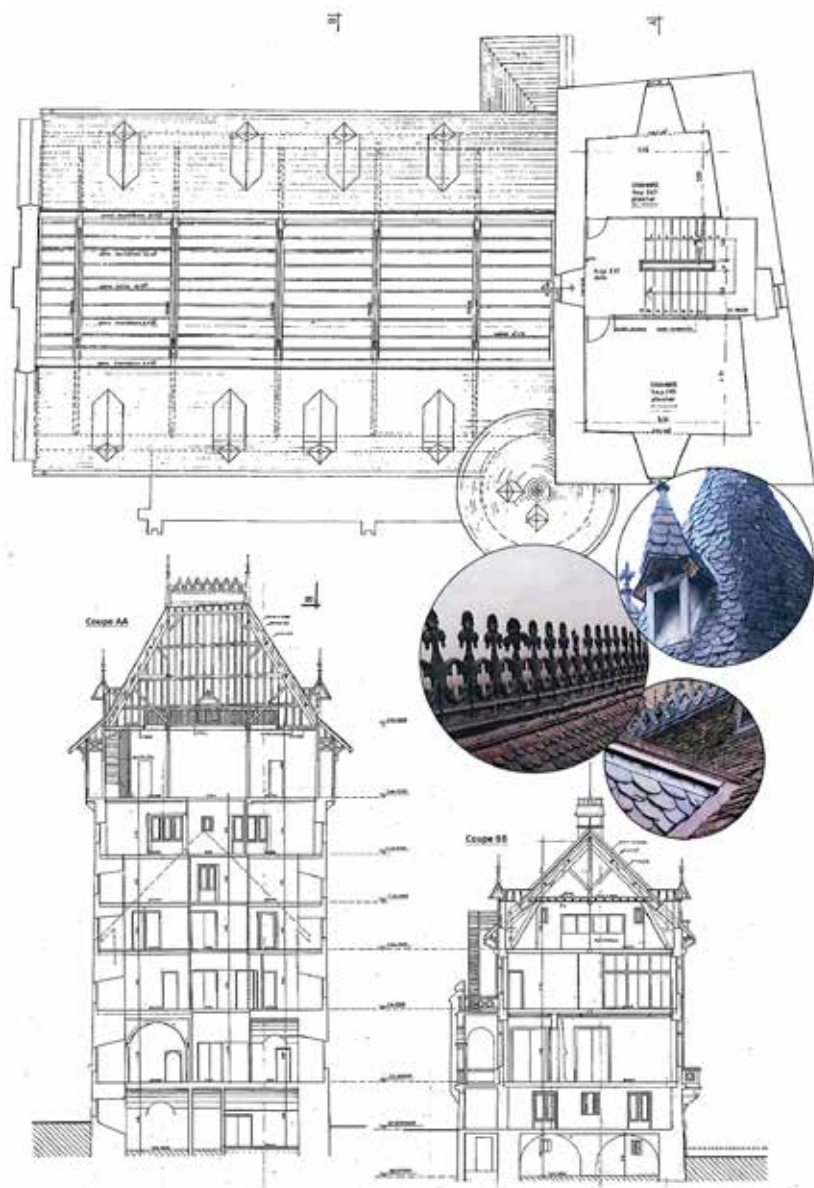
3) Et enfin, viendra la **prise en compte d'une éventualité d'agrandissement du cimetière** actuel, la réalisation de cette possibilité s'entendant à long terme.



Projet de l'Espace cinéraire : columbarium, cavurne et jardin du souvenir.



Rénovation du toit du château



Le Château de Villy, que l'on ne présente plus tant il est emblématique de notre Commune, souffre aujourd'hui de la dégradation de ses toitures. Celles-ci ne jouant plus leur rôle de protection contre les éléments climatiques, le bâtiment ne peut plus accueillir dans des conditions optimales de confort et de sécurité les activités des associations ou d'autres manifestations.

La restauration des toitures du Château de Villy est donc plus que jamais d'actualité : ce projet, outre la rénovation de la couverture, permettra également de consolider le plancher du 3ème étage, afin de rendre à notre patrimoine son prestige et son usage.

Si l'année 2020 a surtout été tournée vers la recherche de subventions et la préparation des dossiers techniques et d'urbanisme, le premier semestre 2021 devrait voir le démarrage d'une première phase de travaux.

Les ardoises étant en bon état pour 80 %, elles seront nettoyées et réutilisées.

Le montant global de l'opération est estimé à 762 950 € H.T. soit 915 540 € TTC se répartissant sur les postes suivants :

Maîtrise d'œuvre	50 250 € H.T.
Nettoyage des combles	14 000 € H.T.
Désamiantage	28 700 € H.T.
Travaux ère tranche	440 000 € H.T.
Travaux 2ème tranche	230 000 € H.T.



AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA BARQUE



La Route de la Barque est bien connue de tous les amateurs de promenades en bords d'Arve ! Au cœur d'un quartier résidentiel, elle est également la liaison entre ce patrimoine naturel, notre cœur de village et ses commerces.

A l'heure actuelle, la Commune, en lien avec la CCFG, finalise un projet d'aménagement qui permettra de favoriser les modes de déplacement doux (piétons, cycles, etc...) et d'apaiser la circulation, tout en conservant son caractère.

Ainsi, les travaux qui débiteront à compter du printemps 2021 permettront de réaliser :

- **Une zone 30**, avec un cheminement piéton identifié, afin de la sécuriser et de favoriser tous les déplacements.

- **Une zone de rencontre**, où les usagers piétons seront prioritaires, incluant des dispositifs de réduction de la vitesse.
- **Une liaison piétonne** directe et paysagère entre la Route de la Barque et la Route d'Annemasse (petit parc entre Le Petit Contamine et les immeubles du centre).
- **L'organisation d'un stationnement** à proximité des commerces et offrant la possibilité de recharger les véhicules électriques.
- **La réorganisation des points d'apports volontaires** (ordures ménagères et tri).

Tous ces travaux vont obligatoirement générer des nuisances durant cette année. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.



ZAE de la Forêt

AVANCEMENT DES TRAVAUX À LA FIN DÉCEMBRE 2020

Après plusieurs mois de travaux de terrassements, de pose de réseaux et de mise en forme de l'extension de la Zone d'Activité de la Forêt, la fin de la première tranche est prévue pour le printemps 2021.

Démarrée en mai 2020 par la société SMTP, c'est au tour des autres entreprises de travaux (Colas, Millet Paysages et Chatel) de prendre le relais afin d'équiper les espaces publics de voiries, trottoirs, éclairages publics et espaces paysagers durant les prochaines semaines.

Les travaux sont suivis étape par étape par le bureau d'études INFRAROUTE, avec le cabinet d'architectes paysagistes AKENES et le cabinet CBAT, expert en Coordination, Sécurité, Protection de Santé (CSPS).

ENEDIS doit intervenir prochainement pour la pose des deux gros postes de transformateurs électriques, l'un en partie supérieure de la ZAE, l'autre en partie inférieure, afin de pouvoir convertir l'électricité HTA vers la basse tension.

La mise en service est prévue pour l'été 2021 sur la tranche ferme des travaux, ce qui permettra le dépôt des Permis de construire des futures entreprises s'installant à terme sur cette nouvelle partie de la ZAE de la Forêt.

Les entreprises bénéficieront ainsi de nouvelles infrastructures, avec fibres, gaz et tous les réseaux d'eaux, à proximité immédiate de la route départementale 1205 à Contamine-sur-Arve et tout proche de l'autoroute.



Quelques photos de l'avancement du chantier



classe de
CM1-CM2



mandat
de 2 ans

PRINCIPE

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) EST UNE INSTANCE PARTICIPATIVE QUI DONNE LA POSSIBILITÉ AUX ENFANTS DES CLASSES DU CM1 À LA 5ÈME DE S'IMPLIQUER DANS LA VIE DE LEUR COMMUNE.

POUR LE PREMIER CMJ DE CONTAMINE, NOUS AVONS OPTÉ POUR LES CLASSES DE CM1 ET CM2.

ORGANISATION

A l'occasion d'une élection organisée par la commission scolaire de la Mairie, les enfants se réunissent pour élire le Maire des jeunes et ses 10 petits conseillers.

En fonction des conditions sanitaires, les jeunes de la commune de Contamine-sur-Arve seront donc invités par le biais d'une communication communale/scolaire à envoyer leurs candidatures au début de l'année 2021 (28 février 2021 dernier délai) pour élire les membres CMJ du mandat 2021-2023.

Le CMJ est en effet élu pour un mandat de 2 ans. Les jeunes sont encadrés par des conseillers municipaux et d'autres intervenants en fonction des projets. Des groupes de travail sont mis en place pour les différents projets une fois par trimestre.

MODALITÉS



La parité fille-garçon doit être respectée.

Seuls les enfants domiciliés sur la commune peuvent être candidats.

Une charte de fonctionnement établie par la Mairie doit être signée par chaque membre du CMJ.

Une autorisation parentale est obligatoire pour chaque enfant.

OBJECTIFS

L'objectif éducatif du CMJ pour les enfants est double :

- Permettre un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par la découverte des processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, etc...)
- Favoriser la gestion de projets par les enfants eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative.

A l'image d'un Conseil Municipal des adultes, les jeunes élus doivent réfléchir, discuter, décider puis mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs de la vie de la commune, dans le cadre des principes des valeurs républicaines.

Le CMJ permet aux jeunes élus de faire des propositions de projets dans les domaines qui leur tiennent à cœur et de donner leurs points de vue sur certains projets communaux.

Dans son fonctionnement, le CMJ se veut ludique et convivial pour les jeunes élus, tout en y associant leurs parents et les référents (enseignants et/ou animateurs).

Ils se réunissent au sein de commissions thématiques et de séances plénières présidées par le Maire ou son Adjoint en charge du projet.



Les différents modes de garde et lieux d'informations



Jeunes parents, quel mode de garde pour votre enfant ?

Contamine-sur-Arve est une commune attractive et dynamique. Nombre de jeunes couples avec des enfants en bas âge y sont installés. Pas facile de combiner vie familiale et vie professionnelle, de se ménager un peu de temps ou de rencontrer d'autres parents avec qui partager.

Ci-dessous, un aperçu des principales infrastructures existantes sur la commune mais aussi au niveau de la CCFG.

LES STRUCTURES GÉRÉES PAR LA CCFG



La crèche se trouve à Bonneville, au 304 avenue de Staufen.

Elle permet un accueil régulier en simultané de 40 enfants de 3 mois à 3 ans.

Elle comprend deux sections : la première pour les enfants jusqu'à 15 mois environ (15 places), la seconde pour les enfants de 16 mois à 3 ans (25 places).

L'accueil des enfants se fait du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Attention ! L'inscription sur liste d'attente se fait dès que possible auprès de la CCFG.

Une commission se réunit au printemps pour statuer sur les accueils possibles, à l'année scolaire, pour la rentrée de septembre.



La halte-garderie est située au 86 rue des pêcheurs à Bonneville.

Cette structure d'accueil occasionnel accueille les enfants de 4 mois à l'âge de rentrer à l'école et jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap et en

difficultés sur une ou plusieurs demi-journée(s) le :

- Lundi de 13h30 à 17h30
- Mardi de 8h30 à 17h30 (pas d'accueil entre 11h30 et 13h)
- Mercredi de 8h30 à 12h
- Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Vendredi de 8h30 à 17h30 (pas d'accueil entre 11h30 et 13h)

Les permanences de réservation ont lieu les lundis après-midi et mercredis matin.

Attention ! L'accueil se fait selon les places disponibles par ordre chronologique d'inscription, au maximum 15 jours à l'avance pour 5 demi-journées par semaine maximum.

Pour les enfants en situation de handicap et difficultés, l'équipe est renforcée par une éducatrice spécialisée, une psychomotricienne et une psychologue.

Contact : Pôle administratif enfance et petite enfance de la CCFG 04.50.25.22.43.

LA CRECHE D'ENTREPRISE « LES CHAL'OUS » (CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN)



La crèche Les Chal'ous est située sur la commune de Contamine-sur-Arve et est rattachée au CHAL. C'est une crèche d'entreprise qui accueille les enfants du personnel de l'Hôpital.

Pour inscrire son enfant, un des deux parents doit obligatoirement y travailler. Elle est située dans un bâtiment annexe au CHAL.

Elle est ouverte de 6h à 20h du lundi au vendredi.

Elle accueille quotidiennement 34 enfants âgés de 10 semaines à quatre ans.

Du fait de la variabilité des plannings du personnel hospitalier, 120 enfants y sont inscrits.

Toute demande de pré-inscription est remplie par la directrice de la structure lors d'un rendez-vous après le début du 4ème mois de grossesse.

Contact: Mail : djule@ch-alpes-leleman.fr
Tél : 04 50 82 21 61

LES MICRO-CRÈCHES DE CONTAMINE-SUR-ARVE



Il existe deux micro-crèches à Contamine-sur-Arve :

« Les enfants d'ici et d'ailleurs » et « Les petites découvertes ». Elles se trouvent aux 217 et 239 Route de la Barque.

Elles sont gérées par la société Baby-Boom et agréées par la Protection Maternelle et Infantile de la Haute-Savoie.

Elles sont accessibles aux familles quel que soit leur lieu de résidence.

Une quarantaine de familles bénéficie actuellement de ces structures pour la garde régulière de leur(s) enfant(s).

Chacune des deux structures a un agrément de 10 places par jour pour des enfants âgés de 4 mois à 4 ans.

Horaires d'ouverture : de 7h à 19h.

Attention ! Les inscriptions doivent être largement anticipées du fait d'un grand nombre de demandes.

Contact : Mail : lesenfantsdicietaillieurs@gmail.com
Tél : 06.13.46.07.41

LES ASSISTANT(E) S MATERNEL(LE)S

L'accueil à domicile grâce aux assistants maternels est le mode d'accueil petite enfance le plus utilisé en France.

Il existe des assistants maternels sur la commune dont la liste est disponible en mairie, dans les services de la Protection Maternelle et Infantile.

Contact au 04 50 97 21 74 ou bien sur les sites internet dédiés.

La CCFG possède un relais d'assistants maternels à Bonneville.

C'est un service gratuit, à destination des assistants maternels (échange sur leurs pratiques, professionnalisation...) mais aussi des parents.

Une de ses missions est d'accompagner ces derniers dans la recherche d'une assistante maternelle et dans leur rôle d'employeur.

Contact : Le relais assistants maternels, antenne de Bonneville 04 50 25 87 40.

ALLO PARENTS-BEBES



A Contamine-sur-Arve, l'association Vie-Tamine propose l'activité Allo Parents-Bébés. Moment café-poussette pour jouer, se détendre et partager...

Elle a lieu les mardis matin de 10h15 à

11h30, à la bibliothèque-café.

Il ne vous en coûtera que les prix de l'adhésion adulte à l'association.

Contact : info@vie-tamine.com

LES LIEUX D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS



Quel parent ne s'est pas senti un peu dépassé face à l'arrivée d'un tout petit ? Et quoi de plus rassurant que d'échanger sur son vécu avec d'autres jeunes parents ?

Les lieux d'accueil parents-enfants offrent un espace de parole, de rencontres et d'échanges autour du jeu pour les jeunes enfants accompagnés d'un adulte (parent ou grand-parent).

Il permet de rencontrer d'autres parents pendant que les enfants partagent des moments de collectivité avec leurs copains.

La CCFG met à disposition des familles un lieu d'accueil Enfants-Parents.

C'est un service anonyme et gratuit.

Vous pouvez venir sans inscription tous les lundis de 9h à 11h hors vacances scolaires :

- Les lundis semaines paires au 86 rue des pêcheurs à Bonneville dans les locaux de la halte-garderie,
- Les lundis semaines impaires au 101 avenue de la plaine (Maison Sousy) à Marignier dans les locaux du relais d'assistantes maternelles.

Contact : 06 07 05 51 44





Modalités pour les inscriptions à l'école



C'EST LE TEMPS DE
S'INSCRIRE
À L'ÉCOLE

Vous avez un enfant né en 2018, nous vous rappelons que l'inscription se fera en **MAIRIE**, aux dates suivantes :

- Du **mercredi 3 mars 2021** au **vendredi 5 mars 2021** de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Le **samedi matin 6 mars 2021** de 9 h à 12 h 00

Les documents à fournir sont les suivants :

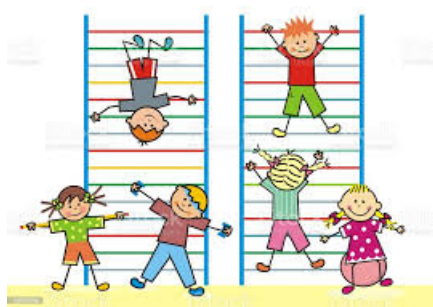
- **Livret de famille** ou acte de naissance

- **Carte d'identité** ou **passport** (document justifiant de l'identité des parents et celle de l'enfant)
- **Carnet de santé** de l'enfant (avec vaccinations à jour)
- **Justificatif de domicile** de moins de 6 mois (facture téléphone, électricité etc...)
- Copie du jugement attestant de **l'autorité parentale** en cas de séparation ou de divorce.





Un Gymnase pour nos écoliers :



Une convention signée entre le Lycée Professionnel Agricole et la Mairie permettra aux élèves de l'école primaire de bénéficier les mardis après-midi de l'utilisation du gymnase. En guise d'échauffement, les élèves pourront emprunter le chemin des Vieilles Vignes nouvellement créé, pour rejoindre le Lycée Professionnel Agricole.



Le dépose minute n'est pas un parking !!!

Le dépose minute est réservé uniquement pour un court arrêt et non pour un stationnement. L'idée est que le conducteur dépose son ou ses enfants et reparte immédiatement pour laisser la place au véhicule suivant et ainsi ne pas créer de bouchon et de tension.

Pour info, c'est une infraction au code de la route passible d'une contravention de 4ème classe qui prend la forme d'une amende d'un montant de 135 €.

Merci à tous de le respecter, il en va de la sécurité de vos enfants.



Je préfère manger à la cantine...



Il semblerait que nos enfants soient bien nourris à l'école de Contamine-sur-Arve à en croire ces jeunes consommateurs :

- le petit Guilhem «je trouve qu'il n'y a pas assez de légumes» :

et selon les jumelles :

- Bella : «je trouve la cantine bien, j'aime ce qu'on me donne à manger surtout les quenelles »

- Léna : «je trouve très bien la cantine, j'aime trop le riz de la cantine».

Michel GREBOT le Président de la Société LEZTROY, traiteur, nous explique :

« *Notre Restauration Collective, c'est acheter localement en circuit court, cuisiner et restaurer dans le strict respect de nos Valeurs, des Saisons, de l'Environnement et des hommes* ».

Nous nous engageons pour la protection de l'environnement et veillons à l'application des règles d'hygiène, conformément à la législation en vigueur.

Le marché des produits biologiques est en pleine expansion dans tous les circuits de commercialisation. Des initiatives de structuration de filières sont prises par les producteurs et distributeurs dans de nombreuses régions, pour toujours mieux satisfaire l'ensemble des attentes.

La société LEZTROY confectionne une moyenne de **19000 repas** servis par jour, composés de plus de **53 % de Produits Biologiques** issus d'une Agriculture locale et saisonnière, servis à vos enfants tous les jours. Restauration Collective **Eco-Responsable**, spécialisée dans le secteur **Enfance et Petite Enfance**.

Les grammages, la composition des prestations et les types d'aliments par type de convive, sont conformes et respectueux du document

officiel du **GEMRCN** (Groupe d'Etude des Marchés Restauration Collective et Nutrition).

Les Menus sont validés par une commission restaurant et homologués par deux diététiciennes. Ils sont réalisés conformément à la réglementation relative à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la Restauration des Portages à Domicile, Restauration Petite Enfance, Restauration Scolaire et Périscolaire.

Le cycle des menus est rythmé par le cycle des saisons, les menus sont ainsi disponibles de façon mensuelle.

L'entreprise essaie également de limiter le gaspillage alimentaire en adaptant les quantités d'aliments en fonction du public concerné.

Pour résumer, les repas préparés par le traiteur LEZTROY destinés à nos enfants, c'est la garantie de produits sains pour continuer à développer le plaisir du goût et le plaisir de bien manger tout simplement !

Bon appétit les enfants !

*Salade Verte & Douce Vinaigrette
Haut de Cuisse de Poulet Français Rôti
Purée de Pois Cassés*

*Carottes de Savoie à la Crème
Yaourt Fermier BIO de Savoie
à la Crème de Marron BIO AOP d'Ardèche*

.....

*Duo Carottes et Panais BIO Râpés
Rôti de Boeuf et son Jus
Gratin de Pommes de Terre BIO à l'Emmental
Fondue de Poireaux BIO, Crème & Curry
Compotée Pomme
& Rhubarbe BIO Lezsaisons*

Les Associations de Contamine-sur-Arve

CETTE ANNEE LES MANIFESTATIONS DES ASSOCIATIONS VOUS SERONT COMMUNIQUEES CHAQUE MOIS DANS LE TRAIT D'UNION

AICA DES BUCHES

Président David CHAMBET

📍 944 Route de Lossiège
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 04.50.03.67.13 – 06.32.50.78.53
@ chambetdavid@icloud.com

Association Intercommunale de Chasse Agréée.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Président Victor LAVOINE

☎ 06.34.01.22.89

@ Victor.Lavoine@wurth.fr
ape.contaminesurarve@gmail.com

🌐 <http://ape-contamine-sur-arve.fr/>

📘 <https://fr-fr.facebook.com/apecontamine/>



L'Association des Parents d'Elèves a une double vocation : d'une part permettre aux enfants de l'école de Contamine-sur-Arve de bénéficier de plus d'activités périscolaires grâce à la tenue de plusieurs événements sur l'année, marché de Noël, Loto, Fête de l'école....

Et d'autre part, cette association est un lieu d'échanges pour les nouveaux arrivants qui sont ainsi rapidement intégrés à la vie du village.

ATELIER DE LA PAROLE DONNEE

Président Jean-Paul CLERET

📍 34 Impasse des Croses
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 06.13.06.45.55
@ cleret.jp@free.fr



Cette association a pour but de promouvoir le développement de l'expression créatrice dans les domaines de l'écriture et des arts plastiques.

ASSOCIATION MI TOU

Présidente Mary PEQUIGNOT

📍 866 Route des Granges
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 06.61.44.62.25
@ associationmitou@orange.fr



Pourquoi MI TOU ?

Les deux premiers animaux sauvés par l'association s'appellent respectivement **EMI** et **TITOU**.

Notre vocation : « Secourir le maître et l'animal liés par une même détresse »

Depuis plus de 7 ans, nous collaborons avec des assistantes sociales, des médecins, et des vétérinaires pour venir en aide aux personnes en difficulté qui possèdent des animaux.

Après étude, nous prenons en charge partiellement ou totalement les frais vétérinaires ou alimentaires des animaux. Nous assurons également le placement momentané en famille d'accueil, pendant l'hospitalisation, la convalescence, ou la maladie de son maître démuni.

Nota : nous ne sommes pas compétents pour recueillir les animaux perdus ou abandonnés. Voir avec la SPA.

ATELIER DU CHATEAU

Présidente Régine DESPREZ

📍 118 Allée du Blanchard
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 04.50.03.69.54

@ deprez.jean-louis@wanadoo.fr
isabelle.c74@hotmail.fr



Peinture et dessin à volonté !

Toutes techniques : huiles, acryliques, aquarelles, pastels et encres de Chine, au sein d'un groupe d'adultes dynamiques.

L'Atelier du Château est ouvert tous les mercredis de 14h à 18h et les samedis de 9h à 12h au 2^{ème} étage du château.

Venez découvrir votre côté artistique et apprivoiser les couleurs et les matières.

Les Associations de Contamine-sur-Arve

CLUB DES AINES

Présidente Nicole SAVOINI

📍 17 Impasse de la Grange Moget
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 04.50.03.65.39 – 06.10.48.18.01
@nicole.savoini@gmail.com



L'association a pour but de rassembler les seniors qui le souhaitent pour des moments conviviaux et distrayants à l'occasion de diverses activités proposées par le club :

- Sorties mensuelles en autobus ou co-voiturage, à la journée ou demi-journée (prix variable selon programme du jour) :
- Jeux de Société à la Salle de l'Ancienne Mairie les jeudis après-midi de 13h30 à 16h (gratuit, transport par bus de la commune possible)
- Atelier de Chant le jeudi en fin d'après-midi (gratuit)
- Yoga Doux les lundis matins à 10h à la Salle Polyvalente de Villy (5 euros la séance)
- Cinéma par Cinébus à Fillinges chaque 3^{ème} vendredi du mois à 14h (5 euros la séance)

CONTAMINE TT

Président Christian DEMAIZIERE

📍 417 Route de Pouilly
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 04.50.03.92.87
@cdemaiziere@wanadoo.fr

Association pour les amateurs de Tennis de Table (adultes)

2CV ATTITUDE 74

Président Bruno GRELAZ

📍 257 Route de Findrol
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 06.21.12.69.87
@2cvattitude74@orange.fr /
🌐 <http://www.2cvattitude74.com/>



Vous aimez les 2CV et voitures assimilées ?

Alors voilà une association qui se propose de rassembler les passionné(e)s de ces belles dames pour des balades, organisations d'évènements, échanges de connaissances et pièces détachées.

DA CAPO

Présidente Line MASIERO

📍 18 Route de Lossiège
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 06.32.94.12.16
@assodacapo74@gmail.com

Cette association a pour but de regrouper des chanteurs, dès l'âge de douze ans, pour apprendre des chants en français ou en anglais, à plusieurs voix.

EMDC

Présidente Catherine SMITH-TUR

📍 232 Route du Château de Villy
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 06.44.08.85.52
@emd.contamine@gmail.com
🌐 <http://emd-contamine.jimdo.com>
📘 <https://fr-fr.facebook.com/ecoledemusiqueetdedanse/>



Au château de Villy qui surplombe Contamine, l'EMDC partage sa passion pour la musique avec petits et grands.

Notre équipe dynamique leur propose des cours de techniques instrumentales et vocales avec en option de l'éveil et de la formation musicale.

Vous avez toujours voulu faire de la musique ?

L'ABEILLE

Président Thierry DECURNINGE

📍 255 Route des Samsons / Péri
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 04.50.03.64.67
@abeilleassoc@outlook.fr
🌐 <http://labeilleconta.com>
<http://www.abeilleenvironnement.sitew.com>



Mieux connaître notre environnement, nous en inspirer, nous en émouvoir, nous en nourrir et pourquoi pas nous y sentir si bien que nous choissions de le préserver, telles sont les propositions de l'Association L'Abeyille qui telle une ruche accueillante, bourdonne d'idées, de projets et de propositions.



HYPOPHOSPHATASIE

Présidente Nadège RALLU PLANCHAIS

📍 1242 Route des Granges
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
@ contact@hypophosphatasie.com
🌐 <http://wp.hypophosphatasie.com>
📘 <https://www.facebook.com/Hypophosphatasie-Europe>



HYPOPHOSPHATASIE
Europe

Pour faire un don :

<http://wp.hypophosphatasie.com/faire-un-don/>

L'association a été constituée pour regrouper à l'échelle nationale les malades atteints d'Hypophosphatasie, maladie osseuse et dentaire très rare, de les soutenir, de relayer des informations et de sensibiliser le public.

Objectif : Réduire l'errance diagnostique, améliorer la prise en charge médicale, aboutir à une thérapie génique.

L'AMICALE DES VOISINS DE LA BARQUE

Présidente Hanane AMANIS

📍 191 Route de la Barque
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 06.82.66.25.14

Catherine LEBERGER (personne ressource)
@ amicalecnldesvoisinsdelabarque@gmail.com /



L'Amicale a été constituée pour faciliter l'entraide, la solidarité et la convivialité entre voisins. Notre devise est le vivre ensemble. Cette Amicale a également pour but de faciliter les échanges avec le bailleur Halpades.

L'amicale est adhérente à la CNL (Confédération Nationale du Logement) qui lui apporte un soutien logistique, juridique et financier.

L'Amicale œuvre pour la création de jardins partagés, pour la création de produits d'entretien, des ateliers sur l'utilisation des huiles essentielles. Une journée enfants est organisée chaque fin d'année.

NORDIC RANDO PLUS

Présidente Monique MAGNIN-MICHEL

📍 58 Chemin de la Courbatière
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 06.11.58.28.43

TIGERS CLUB KICK BOXING

Président Serge MERMOUX

📍 1375 route de la Colonie
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 06.74.58.93.31 – 06.67.71.01.31 – 04.57.26.28.28
@ sylvie.mermoux@gmail.com
serge.mermoux@gmail.com
🌐 <http://tigers-club-full-contact.com>

Tigers Club Kick Boxing et Cardio boxing – Tigers Club



KICK BOXING – KI RULES – CARDIO BOXING

Le Tigers Club propose des cours de kick boxing, KI rules et de cardio boxing pour enfants, ados et adultes à Contamine-sur-Arve.

Pour les jours et horaires des cours, merci de nous contacter.

LA CONTAMINOISE

Président David CHAMBET

📍 944 Route de Lossiège
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 04.50.03.67.13 / 06.32.50.78.53
@ chambetdavid@icloud.com



L'association La Contaminoise a pour but la pratique de la pêche sportive et la participation à la lutte contre le braconnage. Elle se bat également contre la pollution des eaux et elle organise trois concours de pêche par an.

LE PETIT MONDE D'EZIO

Présidente Nathalie CASANOVA

📍 150 Route de Bonneville
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 06.30.82.26.81
@ le.petit.monde.d.ezio@gmail.com



Cette association a pour but de récolter des fonds lors de manifestations diverses (kermesses, spectacles...) tout au long de l'année afin de financer les besoins liés à une situation d'autisme : soins, matériels, intervenants...

Les Associations de Contamine-sur-Arve

LA SAINT BRUNO

Président Gilles ANCRENAZ

📍 273 Chemin des Samsons
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 04.50.03.60.16 / 06.87.73.11.08
@ g.ancrenaz@gmail.com
🌐 <http://www.lasaintbruno.com>



L'association est ouverte à toutes les bonnes volontés...

L'association St Bruno regroupe les présidents de chaque association et des représentants des commerçants, artisans, et de la municipalité.

L'association a pour objectif de promouvoir l'image de la commune et de perpétuer les traditions festives et associatives.

Elle organise au printemps une balade champêtre et particulièrement la Fête du Village le 1er dimanche d'octobre. Cette fête villageoise propose une belle course pédestre (course Natura 2000 et marche), un grand vide greniers, repas, buvette et animations de rues.

VIE-TAMINE

Président Guy FAYET

📍 976 route des Granges
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 06.66.96.13.47
@ info@vie-tamine.com
🌐 <http://www.vie-tamine.com>



Vie-Tamine a pour but d'animer et de créer du lien au sein de la commune.

L'association propose : « des ateliers de cuisine, de loisirs créatifs, d'informatique, échecs et différentes activités sportives ».

L'association Vie-Tamine c'est aussi la Chaine du cœur qui vient en aide aux personnes en difficulté au sein de la commune par des actions caritatives.

N'hésitez pas à nous rejoindre en tant que bénévoles ponctuellement ou plus assidument, vous pourrez comme cela intégrer une équipe volontaire et soudée pleine de bonne humeur.

LES AMIS DE LA GRANDE MAISON

Présidente Danielle DECROUEZ

📍 57 Allée de Villy
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 06.80.06.84.66
@ lesagmcontamine@gmx.fr - jblesagm@orange.fr
🌐 <http://www.lesamisdelagrandemaison.com/>
📘 <https://www.facebook.com/groups/724250178105897>



L'association les Amis de la Grande Maison est une association d'histoire locale fondée en 1994. Son nom est emprunté aux bâtiments construits dès 1620 par les Barnabites et appelés «La Grande Maison».

Elle a pour but la recherche et la divulgation de l'histoire locale, l'organisation de manifestations concernant l'histoire et la culture de la commune et de ses environs, la participation à la préservation et la mise en valeur du patrimoine au sens large du terme ainsi que l'étude et la promotion de la généalogie.

Cette association organise des sorties culturelles, des conférences et des expositions. Elle propose des ateliers d'entraide généalogique. Elle publie un bulletin semestriel et des brochures. Elle informe régulièrement ses membres sur des publications, des conférences, des manifestations en lien avec le patrimoine.

LES COPAINS D'ABORD

Président David PIGEON

📍 366 Avenue des Iles
74300 THYEZ
@ davidpigeon@hotmail.fr
🌐 <http://www.copains-d-abord-74.fr/>



Regrouper les sportifs passionnés de rugby, organiser et participer à toute activité sportive ou événementielle liée à ce sport, tels sont les objectifs affichés de cette association.



Location de la Salle Polyvalente

Vous trouverez les formulaires de réservation de la salle à l'accueil en Mairie ou sur le site officiel de la Mairie de Contamine dans la rubrique « service / location de salle et mobilier »

414 m²
maxi 250 pers.



232 route du Château Villy

Vie Associative

C'est une belle salle de **414 m²** située à côté du Château de Villy, avec vue sur la vallée.

Elle accueille **au maximum 250 personnes.**

Elle est équipée d'une cuisine pour réchauffer les plats, d'un lave-vaisselle, d'un bar, de tables et de chaises.

La salle est louée aux particuliers ainsi qu'aux associations de la commune et hors commune.

Un état des lieux est fait à la remise des clés mais aussi lors de la restitution de celles-ci, la salle devant être rendue propre.

TARIFS LOCATION

Caution 800 €

Habitants de Contamine 500 €

**Association de Contamine
Manifestation lucrative 200 €**

**Association de Contamine
Manifestation non lucrative 0 €**

La location s'entend du vendredi 16h30 au dimanche 18h.

**Particuliers
Hors Contamine 800 €**

**Association
Hors Contamine 500 €**

TARIFS LOCATION SALLE POUR CONFÉRENCE

Hors week-ends et soirées

Tables, Chaises, Ménage > 100 €/heure

LOCATION DES TABLES ET BANGS

Caution 100 €

Inférieur à 5 tables > gratuit

Supérieur à 5 tables > 35 €
par tranche de 5 tables dès la 1^{ère} table

Livraison sur place (sans installation)

20 €
par tranche de 5 tables

CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales



CREATION D'UNE SALLE DES SERVICES



Les membres du CCAS ont souhaité bénéficier d'un lieu intime et confidentiel propice à des rencontres entre des personnes désignées et les Contaminois. La municipalité les a entendus, elle a mis à leur disposition une salle baptisée « la salle des services ». Elle se situe en Mairie au 2ème étage.

Quels services sont proposés ?

- Lieu de rencontres et d'échanges en toute confidentialité.

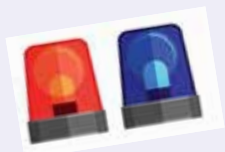
- Une aide pour un premier contact auprès des différents services administratifs tels que les assistantes sociales, ADMR, logements sociaux, Conseil Départemental (l'APA) etc...

- Organisation de rencontres avec des conseillers partenaires tels que « France Services ».

Nous tenons à vous rappeler que les personnes dédiées à cette fonction sont soumises au secret et à la confidentialité.

Pour toute demande, veuillez contacter l'accueil de la Mairie au **04 50 03 60 17 (Elsa)** qui transmettra au CCAS.

Le logement d'urgence :



Le logement d'urgence de la commune, géré par les membres du CCAS, a pris toute son importance courant novembre lorsqu'il a fallu héberger une malheureuse famille dont la maison à Faucigny a complètement brûlé.

L'équipe s'est mobilisée pour accueillir dans cet appartement, le soir même, et dans les meilleures

conditions possibles, cette famille de 4 personnes qui a tout perdu lors de cet incendie.

Cette famille a trouvé à se reloger, et nous leur souhaitons de tout cœur « une reconstruction » rapide et que ce foyer, si durement touché, puisse reprendre sereinement le cours de sa vie.

Les colis de Noël

Parce qu'ils le valent bien... !

Les colis de Noël destinés aux aînés de la commune de 80 ans et plus, constitués de bons produits locaux ont été distribués. Pour conserver les barrières sanitaires, nous avons appelé les bénéficiaires afin de les informer d'un passage succinct, compte-tenu de la situation actuelle.

Ce moment privilégié d'échanges et de convivialité tant attendu n'a pas pu se faire, c'est la raison pour laquelle nous revisiterons nos aînés dès que possible. Rendez-vous a été pris pour une visite quand la situation sanitaire le permettra.



L'association « coup de pouce » !



Vos armoires et celles de vos enfants sont pleines, vous devez faire de la place ? vous changez vos appareils ménagers ou vos meubles encore en bon état ? vous ne savez qu'en faire ?

L'ASSOCIATION COUP DE

POUCE située à BONNEVILLE, 396 Avenue de Staufen (tél. : 04 50 03 71 06) récupère vos effets.

Cette association, loi 1901, a pour vocation de venir

en aide aux personnes en situation de précarité. Pour déposer : lundi, mardi et vendredi de 13h30 à 18 h.

COUP DE POUCE c'est aussi une aide alimentaire et de produits d'hygiène avec un colis hebdomadaire, le mercredi après-midi, uniquement sur présentation de coupons donnés par les Assistantes Sociales du pôle local.

Cette association propose également à la vente des vêtements, chaussures, meubles et autres objets d'occasion le jeudi de 13h30 à 16 h et le samedi matin de 9h à 11h30, toujours à la même adresse.



L'ADMR : Aide à domicile en milieu rural



ADMR LES TOURELLES
147 Grande Rue - 74930 Reignier
Tél. 04 50 95 15 32
accueil.lestourelles@fede74.admr.org

L'ADMR Les Tourelles fait partie du Réseau national ADMR qui comprend, en Haute-Savoie, 37 Services d'aide à domicile et 7 Services de soins infirmiers à domicile.

• L'ADMR Les Tourelles intervient sur 9 communes (Arbusigny, Arthaz, **Contamine-sur-Arve**, La Muraz, Monnetier-Mornex, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Esery, Scientrier) auprès de personnes âgées, de personnes handicapées et auprès des familles.

• Les interventions à domicile, qui peuvent bénéficier de prises en charge financières selon les situations (APA, PCH, CAF,..) peuvent être pérennes ou de courte durée, en fonction des besoins des personnes aidées.

• L'Association emploie du personnel qualifié et expérimenté qui assure les interventions auprès d'environ 150 bénéficiaires.

Crise sanitaire



LA DOCTEURE LOUSTAU, CHEFFE DU SERVICE DE MEDECINE INTERNE AU CHAL TMOIGNE...

« L'hôpital a fait face à une première vague très intense. Les mois suivants l'ont également été, pour gérer le non COVID 19 et ainsi rattraper le retard pris en médecine et chirurgie.

Puis est arrivée une deuxième vague bien plus intense. Nous avons heureusement un nouveau protocole thérapeutique qui permettait, avec les corticoïdes et l'oxygénothérapie à haut débit, de garder les patients plus longtemps en service de médecine et d'éviter la submersion des services de soins critiques. Nous ne sommes pas passés loin de la saturation. Heureusement que les soignants sont des personnes exceptionnelles qui ont accepté de sortir de leur zone de confort et qui ont fait au mieux pour gérer cette situation qui s'imposait à nous. Il faut avoir conscience que les soignants sont fatigués physiquement et émotionnellement. Nous

espérons pouvoir reprendre rapidement une activité plus normale et gérer correctement les pathologies chroniques (cancer, diabète, insuffisance rénale et surtout la chirurgie, lourdement déprogrammée). Pour cela nous avons besoin que des soignants rejoignent le CHAL surtout au niveau paramédical (aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes). C'est le manque de personnel qui a conditionné la réorganisation de l'hôpital ces derniers mois.

Ce virus reste néanmoins très difficile à gérer avec des réactions parfois paradoxales qui continuent à surprendre les médecins. Il faut être dans l'adaptation permanente. On peut difficilement prédire si une personne va déclarer une forme grave ou non et si son immunité sera ou non durable. Même si au niveau de la population des facteurs de risques émergent, il y a encore de nombreux inconnus et tant que la vaccination ne sera pas disponible seuls les gestes barrières et la distanciation physique limiteront la propagation. Nous avons besoin de l'effort de tous. »

Pandémie : et si c'était le début de la fin ?

Lundi 6 janvier à 17h30 au CHAL, avait lieu le 1er vaccin anti-COVID.

C'est en présence de Monsieur Didier RENAULT Directeur du CHAL, que cinq professionnels de santé exerçant au CHAL ont reçu leur 1ère injection (la seconde aura lieu 21 jours plus tard). L'ambiance était plutôt détendue mais l'émotion était palpable. Nous avons tous eu le sentiment de vivre un moment « exceptionnel », conscients de la portée et de l'importance d'un tel acte sur nos vies futures et celles de nos proches.



Entretien des espaces ruraux et des espaces verts intercommunaux

Les « hommes verts » c'est le nom donné aux employés du chantier d'insertion de la CCFG.

Ils interviennent sur les communes d'Ayze, Bonneville, Brison, Contamine-sur-Arve, Marignier, Glières-Val-de-Borne, Vougy à la demande des élus auprès du responsable technique. Le chantier est subventionné par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), le Conseil Général et la région Rhône Alpes.

Les missions principales sont l'entretien et le balisage des Itinéraires de Promenades et de Randonnées pour une des équipes et l'entretien des bords de rivières, talus et arrachage des plantes invasives pour l'autre équipe.

Tout agent bénéficie pendant son contrat de travail, mais aussi, en fonction de son objectif personnel :

- d'un accompagnement socio-professionnel
- de formation individuelle
- d'apprentissage de recherche d'emploi
- de préparation à l'entretien d'embauche
- d'actions collectives de prévention (thématiques variées)
- d'immersion professionnelle...

Nous remercions Luc et Fabien ainsi que toute leur équipe pour le travail accompli sur notre commune : entretien des abords du château et de l'école, nettoyage du mur du château, des chemins, entretien des bords de route etc...

La réussite frappe toujours à la porte de ceux qui le méritent !



Le Fonds Air Bois : c'est la dernière année !!

En mai 2020, plus de 3 900 appareils remplacés grâce à l'aide du Fonds Air Bois depuis 2013 et autant de citoyens engagés pour la qualité de l'air.

Le Fonds Air Bois, c'est quoi ? Une prime de **2000 €* à destination des habitants de la vallée de l'Arve** pour les aider à remplacer leur cheminée ouverte ou leur ancien appareil de chauffage au bois (antérieur à 2002) par un appareil au bois performant ou par une énergie

renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage, éligible au crédit d'impôt à la transition énergétique (CITE).

* Dans la limite de 50 % du coût total des travaux TTC.

Pour connaître le montant total d'aides auxquelles vous avez droit, contactez gratuitement un conseiller FAIRE, service public d'information à la rénovation énergétique et aux aides financières, ou faites une simulation sur le site www.faire.fr



Le recyclage des emballages

Le tri des déchets est souvent sujet à de grandes discussions. Il y a les pous, les contres et les indécis. Nous avons tous une bonne raison de trier ou pas... Mais savez-vous vraiment ce qui se cache derrière le tri des emballages et la gestion de vos déchets ?

- 1 « Comme je paye une taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, je ne trie pas ! »
 « Si vous ne le faites pas pour la planète, faites-le pour votre porte-monnaie » (Ademe).
Trier permet de maîtriser la hausse de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. Le recyclage des déchets est le plus souvent moins coûteux que l'incinération.

 Incinération 250 €/ Tonne	 Recyclage 306 €/ Tonne	 Recyclage 64 €/ Tonne
	 Recyclage 200 €/ Tonne	 Recyclage 60 €/ Tonne

- 2 « Emballages recyclables et ordures ménagères, tout finit au même endroit »

Vos emballages recyclables déposés dans les conteneurs de tri sont triés au centre de tri de VILLY-LE-PELLOUX, puis envoyés dans des usines de recyclage pour donner une autre vie à vos déchets.

Le recyclage : les bouteilles en plastique



RENSEIGNEMENTS
CCFG - Service Déchets : 04.50.25.22.51

Le saviez-vous ?

1 Tonne
de papier/carton
recyclée

=

17 arbres sauvés



50



briques de lait
recyclées

=

72



Rouleaux
de papier cadeau



Le verre
est recyclé à 100%



2 kg
de canettes

= 1



Trier, c'est simple !

Plastique - métal



Bouteilles et flacons plastiques
et emballages métalliques



Conteneur jaune

Papiers - Cartons



Tous les papiers, journaux, magazines, briques
alimentaires, cartons de pizza...



Conteneur bleu

Verre



Pots, bocaux et bouteilles en verre



Conteneur vert

L'Astuce tri !

Vous manquez de place ?

Mettez tous vos déchets
dans un sac type cabas ou
un bac :

- Plus facile à transporter
- Gain de place assuré



RENSEIGNEMENTS

CCFG - Service Déchets : 04.50.25.22.51



La mobilité douce ... pour le bien-être de tous !

PROJET

AFIN DE SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS DOUX SUR NOTRE COMMUNE (VÉLOS, PIÉTONS, ETC.), UNE RÉFLEXION POUR UNE VOIE VERTE ENTRE LA PERRINE ET FINDROL LE LONG DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE QUI TRAVERSE NOTRE COMMUNE EST EN COURS.



OBJECTIFS

Avec l'augmentation du flux routier et les désagréments qui s'y rattachent ainsi qu'avec le développement de nouveaux modes de transports dits « doux » (vélos électriques, trottinettes...) la mobilité douce ne peut plus être assimilée seulement à de la balade et du loisir. Ces moyens de déplacement doivent être intégrés dans les réseaux routiers afin de promouvoir leur utilisation et de garantir la sécurité de tous les usagers.

La piste cyclable envisagée à Contamine-sur-Arve permettrait de favoriser :

- les déplacements doux pour les trajets domicile-travail de ses habitants et des habitants des communes voisines.
- les déplacements doux pour profiter d'une vie de village afin de rejoindre en toute sécurité les commerces, l'école et le centre du village.
- l'accès à une voie sécurisée pour les loisirs.
- la liaison avec la ViaRhona.
- la réduction de la pollution.

SOUTIENS/PARTENAIRES

Cette réflexion est menée en collaboration avec la CCFG qui a la compétence sur ce type d'infrastructure.





OÙ DÉPOSER ET RECYCLER LES CAPSULES DE CAFÉ EN ALUMINIUM ?

A la déchèterie de Contamine, des points de collecte sont à votre disposition !

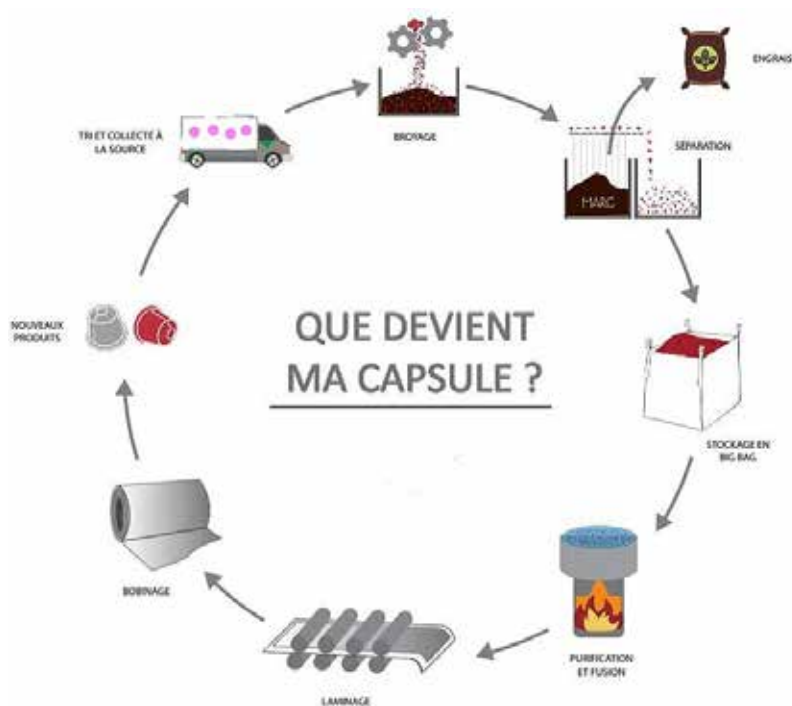
LE CYCLE DE VIE D'UNE CAPSULE DE CAFE EN ALUMINIUM

Je vous en dis un peu plus sur le chemin que va prendre votre capsule en Aluminium ?

Une fois la capsule en aluminium collectée, celle-ci va être séparée du marc de café.

L'aluminium sera fondu afin d'être vendu à des entreprises qui vont l'utiliser. Ainsi, cette matière pourra donner vie à d'autres objets tels que : cannette, cadre de vélo, trottinette...

Le marc de café quant à lui pourrait même être composté directement chez vous, afin de créer une matière favorisant la pousse de vos plantations. Via le cycle de recyclage, celui-ci va être utilisé de plusieurs façons : le méthane servira de biogaz, le CO2 contenu servira aux plantations en serre ...





DÉMARCHES SIMPLIFIÉES POUR L'ACCÈS A LA DÉCHÈTERIE

La Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) supervise, dans le cadre des compétences décentralisées, la collecte et la valorisation des déchets, ainsi que la gestion de plusieurs déchèteries sur le territoire intercommunal, dont celle de Contamine-sur-Arve.

Depuis le 1er septembre 2016, un badge est nécessaire pour pouvoir accéder à la déchèterie : c'est la CCFG qui délivre et gère ces badges.

Les jours d'ouverture de la déchèterie communale sont les lundis-mercredis-samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h. Du 1er avril au 31 octobre, la fermeture est repoussée à 19h.

Pour obtenir le pass'déchets GRATUIT, télécharger le formulaire sur le site de la Mairie de Contamine-sur-Arve :

<http://www.contamine-sur-arve.fr/services/dechets-tri/>

Le document complété et retourné par courriel (dechets@ccfg.fr),

LE BADGE VOUS SERA ENVOYÉ PAR COURRIER.

Fleurissement automnal



Notre équipe a souhaité fleurir et égayer notre beau village tout au long de l'année.

Les fleurs de printemps ont été remplacées par des fleurs d'automne, ces plantations ont été réalisées en bacs par nos agents communaux, dans des lieux précis, notamment le cimetière, la mairie, l'église, la conciergerie...

Cette réalisation a permis d'embellir et d'affirmer le caractère rural de Contamine-sur-Arve.

Nous rappelons que toutes nos fleurs sont arrosées avec l'eau de pluie récupérée sur le toit du hangar communal.

Pour 2021 nous allons renouveler l'opération, avec une réflexion plus poussée sur les types et secteurs de fleurissement nécessitant des entretiens respectueux de l'environnement (plantes et fleurs vivaces).

La gestion de l'eau



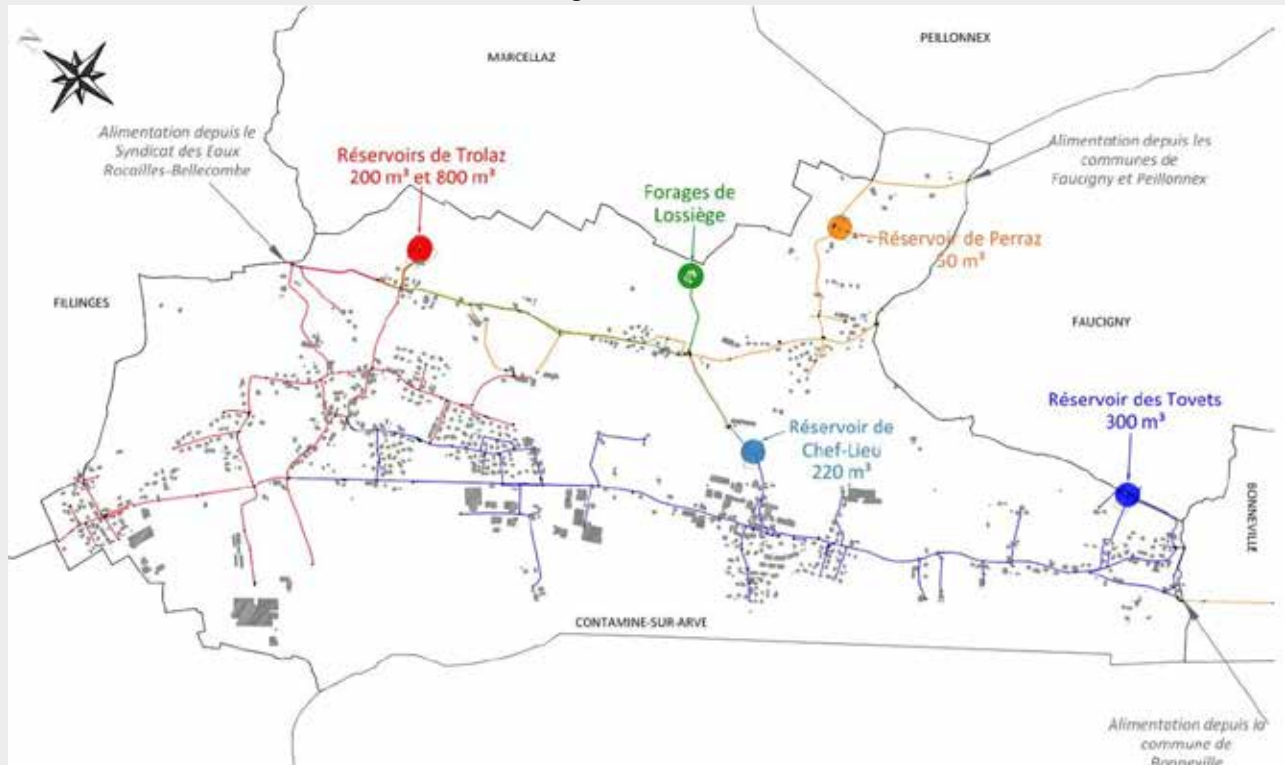
Ouvrir un robinet, c'est si simple !

Avoir de l'eau à notre robinet quoi de plus logique et normal ? ouvrir un robinet, ce geste pourtant si anodin nécessite en amont une infrastructure, une organisation et une rigueur quotidiennes.

D'où vient notre eau ?

Pour notre commune l'eau provient de 2 endroits bien distincts, Lossiège et la Perrine. Le forage de Lossiège pompe de l'eau à 40 m de profondeur qui est ensuite acheminée vers différents réservoirs de la commune. A la Perrine l'eau provient d'une source de type gravitaire.

Cette eau est ensuite dirigée vers nos différents réservoirs :



- A **Trolaz** se trouvent 2 réservoirs d'une capacité de 200 m³ et 800 m³, alimentés par le forage de Lossiège.
- Le réservoir de **Perraz** d'une capacité de 50 m³ est alimenté par de l'eau en provenance de Faucigny et Peillonex.
- Le réservoir du **chef-lieu** est utilisé pour transférer par pompage de l'eau du réservoir des Tovets vers ceux de Trolaz.
- Celui des **Tovets** est alimenté par le captage de la Perrine. Pour transporter et acheminer cette eau vers tous les habitants de Contamine-sur-Arve, ce n'est pas moins de 27,8 km de canalisation qui sont nécessaires.

Toute cette infrastructure pour nos habitants !

La consommation quotidienne d'eau à Contamine atteint au total 495 000 litres. Le Centre Hospitalier Alpes-Léman à lui seul « consomme » 1/3 de cette eau.

Peut-on manquer d'eau ?

Il arrive quelquefois (période de sécheresse) de manquer d'eau, c'est pour cela que notre réseau est « maillé » avec Bonneville et Nangy.

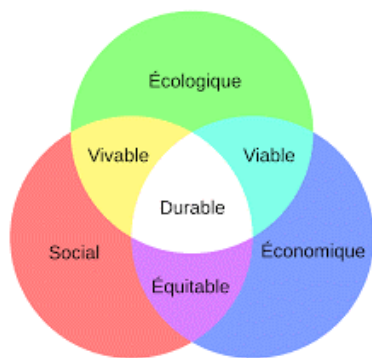
Comment notre eau est-elle contrôlée ?

Chaque mois, l'Agence Régionale de Santé (ARS) effectue des prélèvements sur les réservoirs et à différents endroits sur le réseau. La Régie des Eaux Faucigny-Glières effectue également tous les 15 jours les mêmes analyses. Ces tests recherchent des traces bactériologiques et physico-chimiques qui pourraient être présentes dans l'eau.

Les niveaux de chlore sont aussi vérifiés en continu 24h/24h grâce à des analyseurs qui alertent le personnel d'astreinte en cas de seuil d'alerte.

Le chlore est dosé automatiquement à chaque lieu de stockage, la mesure du taux de chlore sert surtout à détecter d'éventuelles formations de micro-organismes dans l'eau. Si le niveau de chlore augmente c'est qu'il y a un développement anormal dans l'eau, une intervention immédiate est donc réalisée pour préserver l'excellente qualité de notre ressource.

Sans trop se mouiller, l'eau est sans doute l'une de nos ressources les plus précieuses, ne la gaspillons pas.



Du 8 au 18 avril

Thème : Le réchauffement climatique sur notre territoire.

LES MANIFESTATIONS À CONTAMINE-SUR-ARVE

■ Jeudi 8 avril à 19h30 au Lycée Agricole : Antoine ROUILLON directeur de la Société d'Économie Alpestre 74 donne une conférence : le défi de l'adaptation de l'agriculture en Haute-Savoie au changement climatique.

■ Samedi 10 avril à 9h au Château de Villy : une opération de nettoyage des abords des chaussées et des chemins de la commune.

Organisateurs : l'Abeille et la municipalité.

■ Du mardi 6 au vendredi 16 Avril : exposition photo à la Conciergerie : les animaux de notre village pendant le confinement.

Organisée par l'Abeille.

■ Vendredi 16 Avril à 20h à la salle polyvalente : Sylvain COUTTERAND, glaciologue, donne une conférence sur le changement climatique en montagne.

Organisée par l'Abeille.

Durant le mois d'avril, à l'école, les enfants vont participer à la Clim'Attitude !

Le but : changer les habitudes de vie afin d'attribuer un rôle de médiateur à nos plus jeunes !



Le SM3A

Environnement



Le SM3A est au service des collectivités et des habitants du bassin versant de l'Arve, son défi est de concilier le bon état des cours d'eau et la protection des personnes et des biens. Voici quelques chiffres sur le territoire concerné par l'activité du SM3A.

Le bassin versant de l'Arve

Le bassin versant de l'Arve s'étend du Mont-Blanc jusqu'au Léman sur un territoire fortement marqué par son caractère montagnard dont 5% est recouvert de glace et où l'altitude varie entre 330m et 4810m. Le bassin versant particulièrement dynamique démographiquement et économiquement s'appuie sur une solide coopération intercommunale.



L'ARVE EST LE PRINCIPAL COURS D'EAU DU DÉPARTEMENT, DONT IL DRAINE PLUS DU TIERS DU TERRITOIRE.

Contamine-sur-Arve fait partie des communes du bassin versant de l'Arve, donc du SM3A.

Les compétences du SM3A sont les suivantes :

- 1
PRÉVENIR LES INONDATIONS
- 2
PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES
- 3
GÉRER LES COURS D'EAU



Les systèmes d'endiguement

ÉVALUATION DES RISQUES ET GESTION DE L'ALÉA INONDATION

Depuis sa création en 1994, la lutte contre les inondations constitue une part importante de l'activité du SM3A, mais le volet "Prévention des inondations" de la GEMAPI ne se limite pas à entretenir les digues.

LE BASSIN VERSANT DE L'ARVE COMPTE ENVIRON 80 KM DE DIGUES. CES OUVRAGES NE SUPPRIMENT PAS LE RISQUE INONDATION - ILS LE MODIFIENT.

Les digues ou systèmes d'endiguement sont des ouvrages de protection qui font l'objet d'une réglementation spécifique. Leur supervision incombe au SM3A qui doit réaliser des études de dangers. Différents types d'événements (crues, laves torrentielles...) peuvent survenir et une digue construite pour protéger contre un événement donné peut être inefficace contre un autre événement. La protection totale contre les crues ne peut donc être garantie, et les travaux hydrauliques ne pourront jamais faire totalement disparaître le risque.

Le SM3A réalise les aménagements nécessaires à la protection contre les inondations, assure une surveillance régulière mais également l'entretien des ouvrages de protection contre les inondations du bassin versant de l'Arve.

Ces ouvrages qui sont constamment sollicités par les intempéries, les crues, la poussée de la végétation, les dégradations accidentelles, etc. sont dotés d'un plan rigoureux de surveillance et d'entretien.



NAISSANCES

25 naissances au total. Seuls 12 parents souhaitent la parution dans le bulletin municipal.

- **NOUTSOUGAN Ayden** né le 24 janvier 2020.
- **ROSAN Mia** née le 28 janvier 2020.
- **GAIN Malone** né le 21 avril 2020.
- **FELIX Livio** né le 02 mai 2020.
- **HERVET Honorine** née le 14 mai 2020.
- **ERZAÏGUI Manel** née le 05 juin 2020.
- **CAMUS Théliau** né le 08 juin 2020.
- **NEDEL Gabriel** né le 13 août 2020.
- **RAPIN Zoé** née le 25 août 2020.
- **OUAÏCHA Saphir** né le 11 octobre 2020.
- **ORTS Alexis** né le 02 novembre 2020.
- **VALLIER Lenny** né le 09 novembre 2020.

DÉCÈS

- BISSON André** décédé le 3 mai 2020
- Michel BULTEAU** décédé le 23 mai 2020
- DEMICHELE Jacques** décédé le 07 février 2020
- DECROUX Clotilde épouse NAHED** décédée le 27 mars 2020
- MISCHLER Werner** décédé le 08 avril 2020
- MANGIN Alexandre** décédé le 05 août 2020
- NOÉ Fernand** décédé le 11 septembre 2020
- DUCROT Bernard** décédé le 03 octobre 2020
- SIMOES FERNANDES José** décédé le 10 novembre 2020
- REYMOND Marie veuve ANCRENAZ** décédée le 22 novembre 2020
- DUCHOSAL Nathalie** décédée le 20 septembre
- MICHEL Marie-Thérèse vve BOSSON** décédée le 5 décembre 2020
- GRINDATTO Michel** décédé le 12 décembre 2020
- LAMANDE Yvette vve RIVOAL** décédée le 28 décembre 2020
- VEYRAT-DUREBEX Marguerite vve VEYRAT (de LACHENAL)** décédée le 9 décembre
- SAVOÏNI Aline épouse ZANGER** décédée le 1 décembre 2020
- BLANC Emma vve BERNARD** décédée le 7 décembre 2020



MARIAGES

- KALOUSTIAN Camille et SERRA Guillaume** le 22 février 2020
- DE SOUSA Yoan et GUIGNANT Laura** le 27 juin 2020
- LAFAY Valentin et STÄMPFLI Charlotte** le 4 juillet 2020
- TERCIER Alan et CHANA Océane** le 01 août 2020
- KAMEDULA Axel et SOULA Aurélie** le 29 août 2020
- MAIGNAN Mathieu et GONZALEZ Valérie** le 10 septembre 2020

Par respect de la vie privée, seuls sont mentionnés, dans la rubrique ETAT CIVIL les événements ayant reçu l'approbation des personnes concernées ou de leur famille.



Petite histoire : Les 100 ans du lycée agricole

LA GENÈSE DE LA CRÉATION DU LYCÉE AGRICOLE ET SON ÉVOLUTION DE 1920 À 1945



La Grande Maison, le bâtiment scolaire

La création d'un orphelinat et d'une école d'agriculture en Haute-Savoie

Si le lycée agricole ouvre ses portes aux élèves en novembre 1920, la décision de créer un établissement d'enseignement agricole, son implantation et son aménagement à Contamine-sur-Arve datent des années 1912-1920.

En 1912, le Conseil général de Haute-Savoie décide d'acquérir la propriété des rédemptoristes de Contamine-sur-Arve en vue de la création d'un orphelinat départemental, ce type d'établissement étant inexistant en Haute-Savoie.

Cet achat ne semble plus s'avérer nécessaire quand, par un décret du 16 avril 1913, le site de Mélan à Taninges est attribué au département avec l'obligation d'y établir une œuvre de bienfaisance. Toutefois, le Conseil général décide de poursuivre l'acquisition de l'ancien monastère de Contamine, argumentant que ces deux ensembles pourront être utilisés pour des œuvres de bienfaisance ou des œuvres d'enseignement.

A cette époque, les écoles de fromagerie sont en déclin et leur réorganisation est proposée en créant une école de fromagerie ambulante ou une école pratique d'agriculture avec laiterie. La deuxième idée est retenue et les lieux choisis pour accueillir cet établissement sont les anciens couvents de Taninges et Contamine. Une commission est chargée d'étudier ces deux possibilités.

L'école d'agriculture à Contamine-sur-Arve

Le rapport de la commission, rendu en décembre 1913, est incontestablement favorable à Contamine, Mélan n'accueillera que l'orphelinat.

A Mélan, « les bâtiments sont considérables, mais dans un état d'entretien épouvantable... Il ne faut pas songer, d'après votre Commission, à installer à Mélan une école d'agriculture ; les bâtiments d'exploitation sont trop médiocres. Les dépenses à faire seraient très considérables. Mais en outre, cette propriété située à une altitude assez élevée, ne serait propice qu'à la culture fourragère ou à celle des céréales. Il serait moins facile d'y enseigner la viticulture, l'arboriculture et les cultures maraîchères. Or, dans un département comme le nôtre, il est indispensable d'enseigner toutes les cultures de pratique courante. Quels que soient les avantages d'une culture spécialisée à une époque donnée, il est nécessaire de ne pas abandonner les autres pour éviter les crises provenant de la mévente...

Quant à l'école d'agriculture, le domaine de Contamine serait admirablement disposé pour cela. Les bâtiments sont vastes, en bon état; il n'y aurait de réparations importantes à effectuer que pour les bâtiments d'exploitation, granges, écuries. Le clos entouré de murs, bien exposé, comprend quatre hectares de terre fertile où l'on pourrait se livrer à la culture de la vigne, des arbres, des légumes. Mais il serait nécessaire d'annexer à ce clos, pour la culture des céréales et la culture fourragère 15 à 20 hectares de terre. »

Cette école « comprendrait trois sections : une école pratique d'agriculture générale, une école de laiterie et une école temporaire d'hiver pour les jeunes gens qui veulent, pendant la saison de repos, acquérir quelques notions pratiques et scientifiques d'agriculture. »

(Source : *Rapports et délibérations du Conseil général de Haute-Savoie, rapport présenté lors de la séance du 22 décembre 1913*).

L'achat du domaine des rédemptoristes en 1914

L'acquisition du domaine de Contamine, votée par délibération du 16 avril 1913 pour la somme de 30 000 francs, est réalisée en 1914 après la vente d'un immeuble de la rue Jean-Jacques Rousseau à Annecy pour le prix de 43 519 francs. Ce produit est entièrement affecté à l'acquisition du domaine contaminois, le surplus étant destiné aux dépenses d'aménagement des bâtiments ou d'acquisition de terrains.

La guerre de 1914-18 retarde les travaux d'aménagement de l'école.

1917, création de l'école d'agriculture

La création de l'école pratique d'agriculture est faite par un arrêté du Ministère de l'agriculture en date du 19 mai 1917, signé par Fernand David (1869-1935). Cet avocat, originaire d'Annemasse et fervent défenseur des campagnes et de l'enseignement agricole, fut ministre de l'agriculture en 1913, en 1914-15, en 1917 et en 1930.

L'école d'agriculture accueille des mutilés de guerre

L'école est affectée provisoirement à la rééducation des mutilés de guerre. Les travaux entrepris en 1917 ne sont achevés que fin 1918. Malgré les nombreuses demandes de renseignements, l'école n'accueille que cinq élèves qui se présentent fin mars – courant avril 1919. Ce manque d'empressement est certainement dû à l'hésitation des mutilés pour reprendre leur profession d'avant-guerre. En outre l'outillage n'est pas adapté à des personnes souffrant d'un handicap. Un courrier s'émeut du fait qu'ils n'ont pas de pain pendant plusieurs jours et se



Les mutilés de guerre, 1919

demande pourquoi ils n'ont pas accès aux productions de la ferme comme le lait par exemple. Ils n'auraient même pas eu congé le jour de la signature du traité de paix le 28 juin. L'école de rééducation ferme fin 1919.

L'école entre 1920 et 1945

En novembre 1920, seule l'école d'agriculture proprement dite ouvre. La première promotion accueille 12 élèves. L'année scolaire débute le 1er octobre et se termine le 31 juillet.

L'école d'agriculture d'hiver fonctionne dès 1921. La durée des études est de 8 mois en deux sessions d'hiver du 1er novembre au 1er mars.

En 1931 s'ouvre l'école de métiers et d'artisanat rural. Son but est de « doter les centres ruraux d'artisans nécessaires à la vie nouvelle des campagnes... » et de « permettre, d'autre part, aux agriculteurs de dépanner à l'occasion l'outillage mécanique qu'ils utilisent et d'aménager au mieux les installations de la ferme. » Les élèves suivent pendant deux ans les mêmes cours que ceux de l'école d'agriculture proprement dite, la spécialisation n'intervient que la troisième année.

L'ancien couvent accueille les salles d'enseignement, la salle de collections, l'économat, la cuisine, le réfectoire, les logements du directeur et du personnel enseignant, les dortoirs et leurs annexes pour les élèves ainsi que le fruitier, la cidrerie et la cave.

La ferme comporte les bâtiments anciens des rédemptoristes, auxquels sont ajoutés en 1922 de nouvelles constructions, et la ferme Glière à la sortie sud du chef-lieu.



Le pont à bascule, 2020

De nouveaux ateliers, construits en 1934, permettent le développement de l'école des métiers et d'artisanat rural.

Le nombre d'élèves par promotion augmente à partir de 1932 mais n'excédera jamais la cinquantaine.

L'enseignement très complet est enrichi par des visites d'exploitations et d'entreprises ainsi que par des excursions.

En 1943, le cheptel se compose de 9 vaches laitières Abondance, d'un taureau, de 3 chevaux, de porcs, de poules et lapins.

L'école exploite 25 hectares. Le système de culture adopté est la polyculture pour subvenir aux besoins de l'économat et à l'alimentation du bétail. L'outillage agricole semble important mais il n'est pas complet et moderne comme le souligne un rapport (Jolivet, 1944) : « Il faut que l'École soit au moins aussi bien équipée que les meilleures fermes de la région, il faut même qu'elle dispose des moyens les plus modernes... »

L'école fait le maximum pour se rapprocher des cultivateurs du voisinage. Elle prête « dans la mesure du possible, instruments de culture et autres » et prodigue des conseils. Les gens du pays utilisent largement le pont à bascule, construit en 1923 avec la participation de la commune.

Association Les Amis de la Grande Maison.

A paraître dans le prochain bulletin municipal, l'évolution de 1945 à nos jours.

De 1945 au 21e siècle vous pouvez aussi voir l'article : Ces générations d'agriculteurs formées à Contamine, M. Prévost & S. Jégu. 2020. Nature et Patrimoine en Pays de Savoie, 62.



Le troupeau de vaches Abondance



Des élèves

« Nous croyons regarder la nature et c'est
la nature qui nous regarde et nous imprègne »

Christian Charrière.



INFORMATIONS UTILES

MAIRIE

11 impasse des Croses – 74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
Tel : 04.50.03.60.17 Site : www.contamine-sur-arve.fr
Courriel : accueil@contamine-sur-arve.fr

Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h/13h30-17h
Mardi : 13h30-17h
Samedi : 9h-11h30 - Etat civil uniquement

Agence postale communale :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h
Fermé le mardi

Urbanisme :

Mercredi : 9h-12h
Vendredi : 13h30-17h

Déchetterie :

Lundi, mercredi et samedi
9h-12h/13h30- 18h (de novembre à mars)
9h-12h/13h30-19h (d'avril à octobre)

NUMÉROS UTILES

CCAS : 04.50.03.60.17

CCFG : 04.50.97.51.58 - Site : www.ccfg.fr

Groupe scolaire du Château de Villy :
Tel : 04.50.03.61.55

Police intercommunale :
N° gratuit : 0800 050 080 ou 17

Pompiers : 18

EDF Dépannage : 24/24 - Tel : 09 726 750 74

GRDF urgences gaz : 0 810 47 33 33

Régie des Eaux Faucigny Glières :
Tel : 04.50.97.20.57 Courriel : courrier@refg.fr

Lycée professionnel agricole :
Tel : 04.50.03.62.01
Site : epl.contamine.educagri.fr
Courriel : epl.contamine@educagri